

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2026
N°39**

OBJET : création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (24 h)

**Date de la Convocation :
30/06/2026**

L'An deux mille vingt-six, le vendredi 04 juillet 2026, à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Carole FIORI, Maire.

**Nombres de Conseillers
En exercice : 15**

**Nombre de membres
Présents : 12**

ETAIENT PRESENTS : Madame Carole FIORI, Madame Julie LIBONATI, Monsieur Joseph LECA, Monsieur Antoine ALZAPIEDI, Madame Noelle ALFONSI, Monsieur Frederic LECA, Madame Fabienne CERVIOTTI, Madame Laurianne ACCARDO, Monsieur Xavier TORRE, Madame Danielle CASASUS, Monsieur Jean-Paul FLORY, Monsieur François DANIELLI,

Quorum : 08

**Secrétaire de séance :
Mme Julie LIBONATI.**

ETAIENT REPRESENTES :
Mme Andrea LACOSTENE donne procuration à Mme Julie LIBONATI.
Monsieur Jean-Louis PASSALACQUA donne procuration à Monsieur Antoine ALZAPIEDI
Monsieur Jean-Claude AMPART donne procuration à Madame Danielle CASASUS

La Maire, expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (24h) doit être crée à compter de ce jour (date de la délibération).

L'agent sera recruté conformément au décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Il sera affecté au service administratif /secrétariat / service support

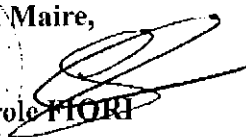
Il devra assurer les taches administratives courantes du service afin de garantir le bon fonctionnement de l'activité et la qualité de l'accueil des usagers partenaires ou collaborateurs

Après délibération le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la proposition de Madame la Maire,

Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Les dépenses résultant de cette création sont prévues au budget chapitre 64.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre**

La Maire,

Carole FIORI